



Numéro – 58

## La réforme de la politique agricole commune

Un accord politique a été trouvé le 26 juin dernier entre le Conseil, le Parlement européen et la Commission européenne sur les quatre règlements fondant la PAC 2014-2020.

**La PAC sera plus juste** : les références historiques seront abandonnées et il est prévu la convergence de la valeur à l'hectare vers une moyenne nationale. Le rythme de convergence sera défini au niveau national pour aller d'une convergence totale en 2019 ou au minimum d'avoir ramené tous les agriculteurs à 60 % de la valeur moyenne. Il sera possible de supprimer les premiers hectares pour redistribuer les aides vers les exploitations « riches en emploi » qui se trouvent être des petites ou moyennes exploitations, tous types de production confondus. Le principe de transparence des GAEC est enfin reconnu. Le taux renforcé des aides couplées à hauteur de 13 % des aides directes sera profitable à l'élevage et le supplément de 2 % pour la production de protéines végétales permettra de soutenir l'autonomie fourragère de l'élevage.

**La PAC sera plus verte** avec le verdissement obligatoire pour 30 % des aides qui comprend le maintien des prairies permanentes, la diversification des cultures et le maintien de surfaces d'intérêt écologique de 5% des terres arables à 7 % en 2019 avec un système d'équivalence de verdissement pour les exploitations ayant déjà des pratiques bénéfiques pour l'environnement (par exemple l'agriculture biologique). Ce paiement pourra être forfaitaire ou différencié au prorata de la valeur des aides versées. De plus, des mesures agro-environnementales seront mobilisées dans le 2ème pilier avec des crédits renforcés pour développer les performances économiques et environnementales des exploitations.

**La PAC sera plus régulatrice**, avec la réintroduction d'outils de régulation des marchés et notamment une réserve de crise, un plus grand pouvoir pour les organisation de producteurs et les organisations interprofessionnelles et la prorogation des quotas sucriers jusqu'en 2017.

**La PAC sera tournée vers les jeunes et l'avenir**, avec la majoration de 25 % des aides directes pour les jeunes agriculteurs au sein du 1er pilier, en complément des soutiens à l'installation maintenus dans le 2ème pilier.

La réforme de la PAC doit être une opportunité de rééquilibrer les aides en faveur de l'élevage et de l'emploi, sans déséquilibrer les filières et les exploitations des différents secteurs. Le nouvel équilibre ainsi obtenu devra être au service d'une agriculture compétitive et durable, créatrice de valeur ajoutée et d'emploi, partout sur le territoire national, et préservant le revenu de tous les agriculteurs. Le Ministre a rencontré l'ensemble des organisations professionnelles agricoles représentatives pour initier la concertation sur la mise en œuvre de la nouvelle PAC au niveau national. Cette concertation doit permettre pour la fin du mois de septembre, de définir les dispositifs et mesures qui seront mises en place par la France dans le cadre des possibilités ouvertes par l'accord sur la nouvelle PAC. D'ores et déjà, le Ministre a présenté quatre scénarios concernant la répartition des aides du 1er pilier (7,5 milliards d'euros par an) pour la France métropolitaine.

## Actualités

**1er juillet 2013** : La Croatie est devenu le 28ème pays de l'Union européenne (UE). Elle compte actuellement 4,3 millions d'habitants et 56 600 km<sup>2</sup>. L'agriculture y représente 7 % du PIB et 11,4 % de la population active et assure une quasi auto-suffisance du pays dans ce domaine. La Croatie, surtout connue pour le tourisme, est (après la Slovénie) le second pays issu de l'ex-bloc yougoslave à rejoindre l'UE.

**Rencontre entre la profession agricole et le Président** : Elle s'est déroulée le 22 juillet à l'Élysée avec pour objectif commun une simplification des normes et des procédures dans différents secteurs dont la filière porcine au niveau des agréments de nouvelles structures. D'autres sujets ont été abordés tels que l'interdiction des restitutions à l'exportation pour les volailles, le contentieux entre Lactalis et ses fournisseurs, les retraites agricoles, l'écotaxe « poids lourds » et le faible coût du travail en Allemagne.

**Orages de grêle 26 et 27 juillet** : de nombreux orages se sont déclenchés dans l'Oise avec des cumuls de précipitations dépassant localement les 100 mm de pluie accompagnées localement d'averses de grêle. Ces orages se sont déroulés précisément au début des récoltes et ils nécessiteront un gros travail d'expertise au niveau des récoltes pour la partie assurée. Des dégâts notables ont été aussi constatés dans la forêt domaniale de Compiègne nécessitant une sécurisation du réseau routier.

**Visite du préfet dans une exploitation le 29 juillet** : Nicolas Desforges s'est rendu sur une exploitation agricole de Sainte-Eusoye le 29 juillet pour faire un dernier point avec le monde agricole à l'occasion de la moisson. Les retards végétatifs dus à la météo capricieuse et l'épisode de fortes pluies (voir ci-dessus) ont été évoqués ainsi que la variabilité des cours. Il s'agissait de la dernière visite du préfet de l'Oise, appelé à d'autres fonctions.

## Productions végétales

Les cours sont tous orientés à la baisse, parfois de façon importante et prolongée (oléagineux) ou plus mesurée (céréales) voire récente (protéagineux).

### Blé tendre

Les cours poursuivent leur baisse mais de façon plus modérée (-6 €/T en juillet) et ils finissent le mois à 185 €/T soit un niveau proche de ceux de 2011 et 2010.

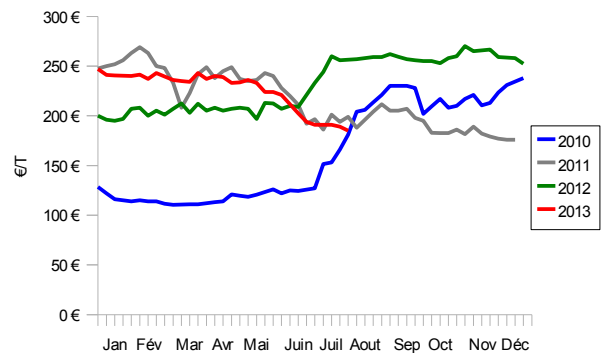
### L'orge

La baisse est plus régulière pour l'orge avec une perte de 17 €/T depuis début juin, dont 5 en juillet. À 174 €/T, le cours se rapproche aussi de celui de 2010 qui avait connu une forte progression en quelques semaines.

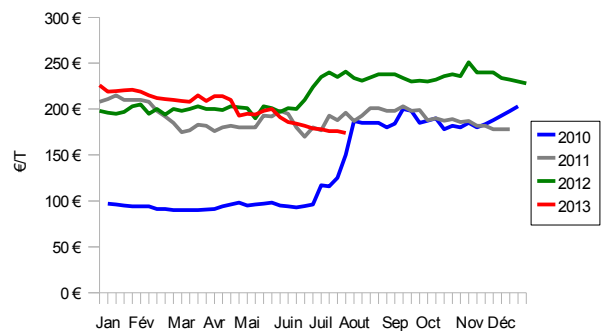
### Maïs

Les prix suivent une évolution à la baisse de plus en plus contrastée depuis le début de l'année avec une baisse de 42 €/T en juillet avec le changement de récolte. Les cours sont là aussi redescendus au niveau de ceux de 2010 et largement en retrait de ceux de 2012 et 2011 (246 et 229 €/T).

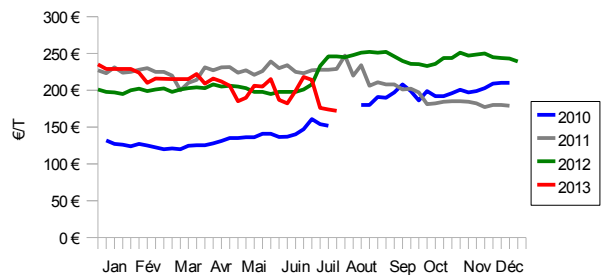
### Cours du blé tendre



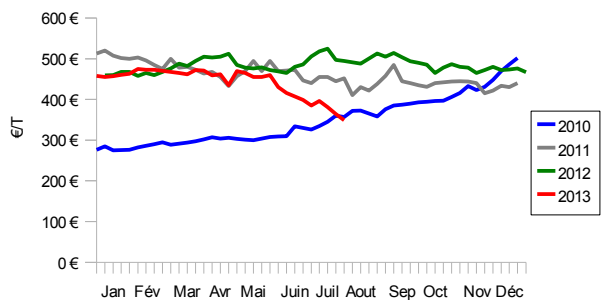
### Cours de l'Orge



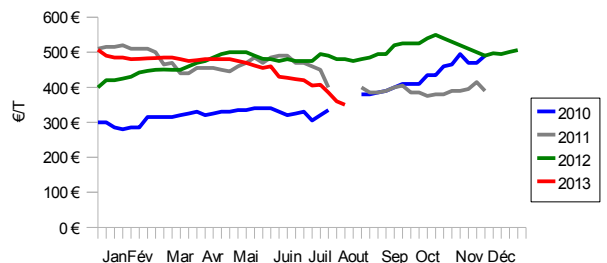
### Cours du Maïs



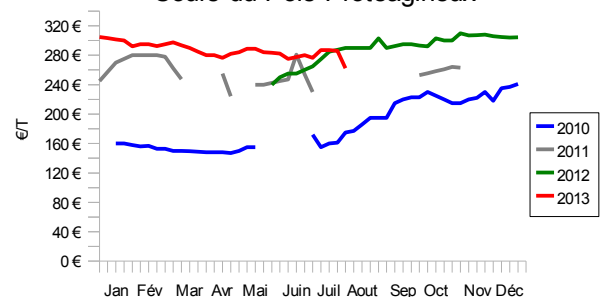
### Cours du Colza



### Cours du Tournesol



### Cours du Pois Protéagineux



## Colza

Les cours sont en baisse régulière depuis la fin mai (460 €/T) et ils baissent à nouveau en juillet de 36 €/T pour finir le mois à 349 €/T. C'est le niveau le plus bas depuis ces 3 dernières années (357 à 495 €/T).

## Tournesol

Les cours poursuivent leur baisse (- 55 €/T en juillet) pour finir le mois à 350 €/T. Le niveau est proche de celui de 2010 (en hausse à cette période de l'année) et nettement inférieur à celui de 2012 (480 €/T).

## Pois protéagineux

Les cours se redressent en début de mois (+ 10 €/T) et se stabilisent à 287 €/T avant de subir une baisse nette pour finir le mois à 263 €/T (- 23 €/T en 1 semaine !) et donc largement en retrait de ceux de 2012 (290 €/T).

### Productions animales

On observe des évolutions différentes selon les productions : baisse chez les bovins et les porcs, hausse chez les ovins et le lait et relative stabilité pour les oeufs.

## Bovins

Les cours sont en retrait sensible en juillet de - 8 centimes par Kg, soit 4,22 € à la fin du mois, presque au niveau du pic de 4,12 €/Kg de la mi-août 2012, mais ils restent nettement au-delà des valeurs de 2011 et 2010 (3,33 et 3,12 €/Kg).

## Porcins

Les cours continuent leur progression enregistrée depuis mai durant la première semaine puis ils se replient à 1,61 €/Kg avant une petite remontée à 1,65 €/Kg, ce qui est très proche du niveau de 2012.

## Ovins

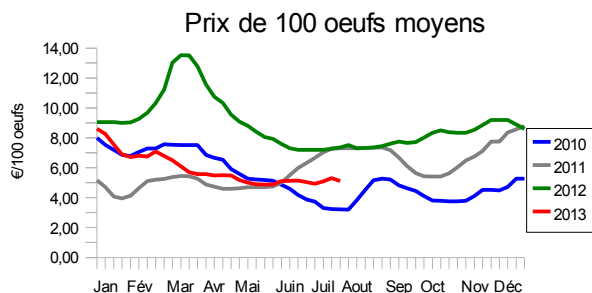
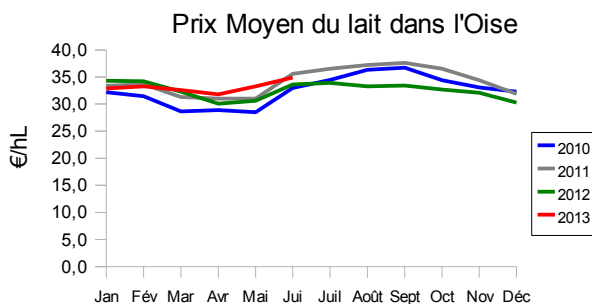
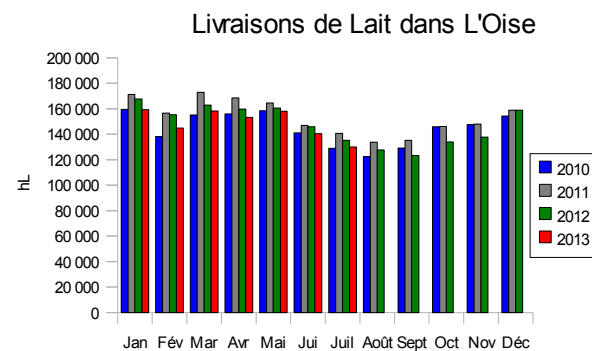
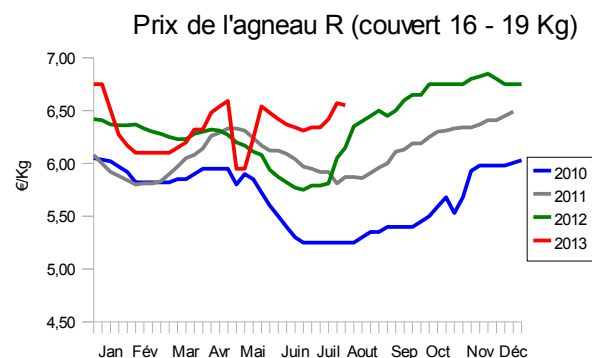
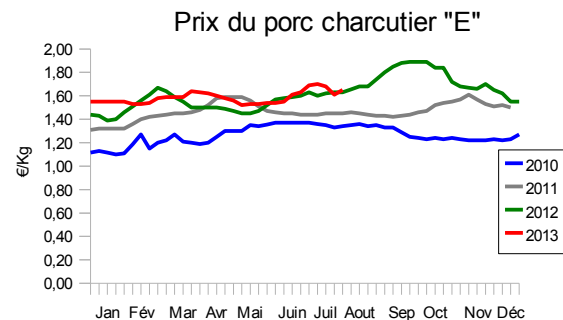
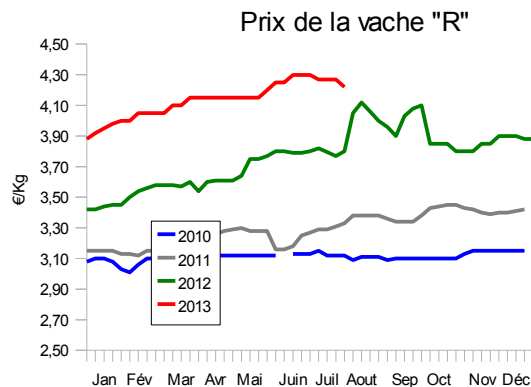
Les cours se redressent en juillet (+ 24 centimes par Kg) et ils finissent le mois à 6,55 €/Kg soit au-dessus des niveaux des 3 années précédentes (5,25 à 6,15 €/Kg).

## Lait

Les livraisons en juillet sont inférieures à celles de juin (130 100 hL soit -10 345 hL) mais en retrait par rapport à celles des deux années précédentes (135 235 et 140 754 hL). En juin, le prix était de 34,9 €/hL, soit une hausse de 1,6 €/hL qui le rapproche du niveau de juin 2011.

## Les oeufs

Les cours sont assez irréguliers en juillet, oscillant entre 4,92 et 5,31 €/centaine pour finir le mois à 5,10 €/centaine. Le niveau est stable depuis mai en intermédiaire entre ceux de 2012 - 2011 et celui de 2010 (7,30 et 3,22 €/centaine).



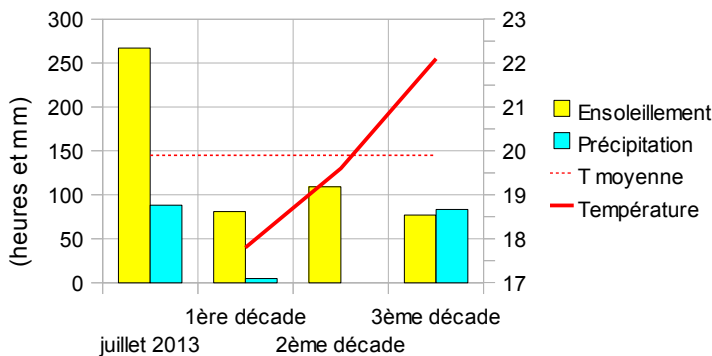
Le mois de juillet a été nettement plus humide (+ 34,1 mm soit + 63 %), plus ensoleillé (+ 50 h soit + 23 %) et plus chaud (+ 1,5 °C) que la moyenne. Les deux premières décades ont été très sèches et la troisième, bien que concentrant l'essentiel des précipitations, a été la plus chaude. Il y a eu 10 journées chaudes, dont 3 très chaudes, 7 jours de pluies, 4 d'orage et 1 jours de grêle. La température est descendue à 8,4 °C le 02/07 et a atteint 32,3 °C le 21/07. Le vent a soufflé à 72 km/h le 27/07.

**Proverbe**

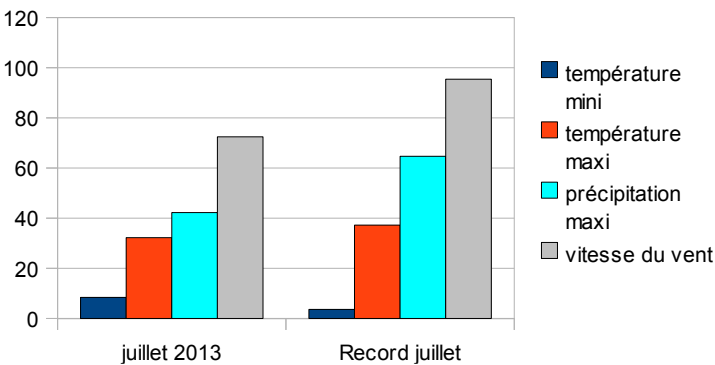
Les sept dormants

Remettent le temps.

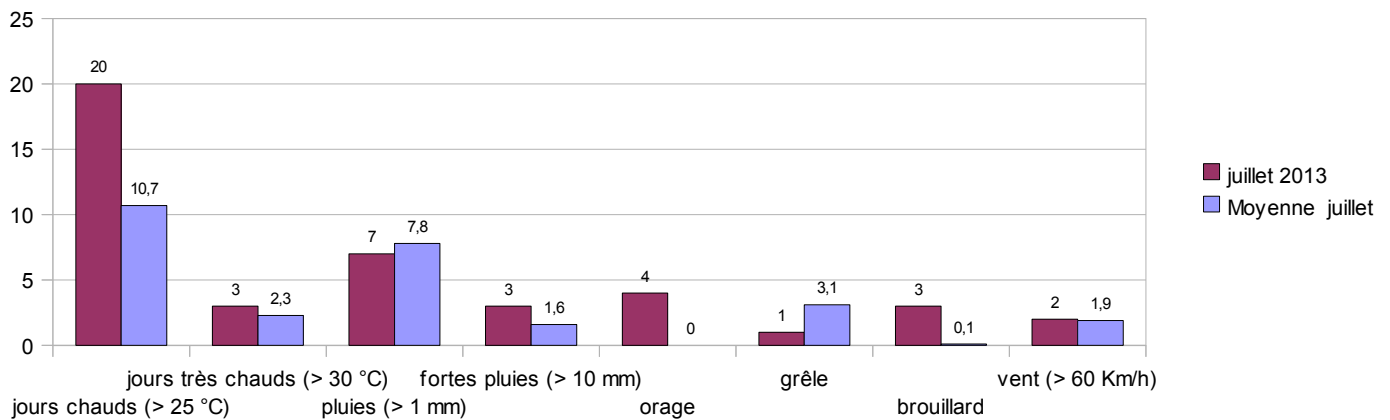
**Détail du mois de juillet 2013**



**Extrêmes de juillet**

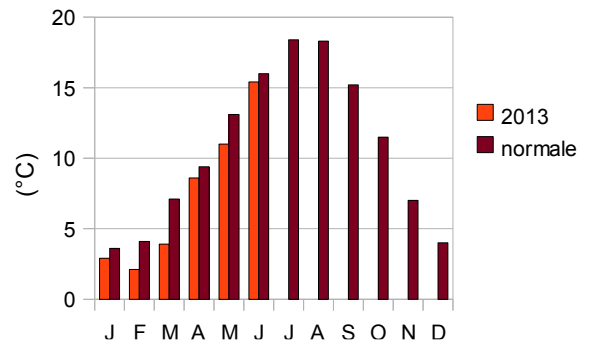


**Fréquence des évènements climatiques en juillet**



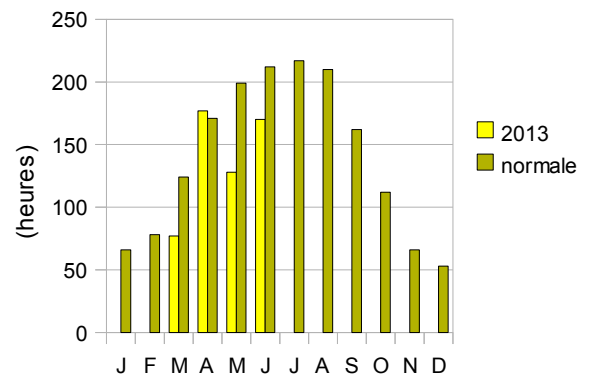
**Température 2013**

(Beauvais - Tille)



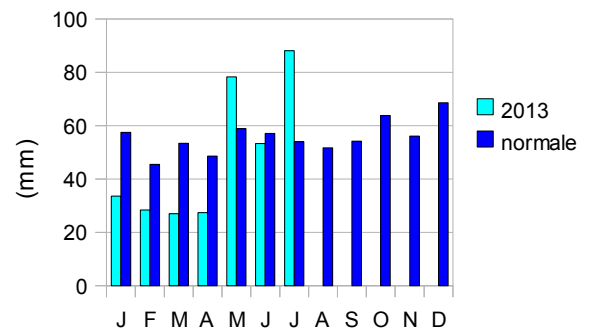
**Insolation 2013**

(Beauvais - Tille)



**Précipitations 2013**

(Beauvais - Tille)



Pour en savoir plus : sites internet  
 - de la DDT de l'Oise : <http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr>  
 - de la statistique agricole : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>  
 - de Météo France : <http://france.meteofrance.com>

Direction Départementale des Territoires  
 2, Bd Amyot d'Inville - BP 20317  
 60021 Beauvais cedex  
 Téléphone : 03 44 06 43 47 - Télécopie : 03 44 06 43 00  
 Courriel : ddt@oise.gouv.fr

Directeur de la publication : Jean-François TURBIL  
 Rédaction : Olivier Renaud  
 Impression : DDT  
 Dépôt légal : à parution  
 ISSN : 1260 - 8289